

Mesures MSA

La MSA Midi-Pyrénées Nord (MPN) est mobilisée au côté des agriculteurs. Elle participe activement aux cellules de crise pilotées par les préfetures des quatre départements avec la profession, les partenaires et les pouvoirs publics.

Les mesures d'urgence décidées par le Gouvernement prévoient notamment de faciliter le recours à des échéanciers pour le paiement des cotisations 2015 et, pour les cas les plus difficiles, d'accorder des prises en charge de cotisations.

Les élus et le personnel de la MSA agissent quotidiennement pour déployer ces dispositifs.

La MSA invite les éleveurs qui connaissent des difficultés à prendre contact avec la MSA Midi Pyrénées Nord, pour faire part de leur situation et permettre aux conseillers MSA de les aider à trouver la solution la plus adaptée.

Contact

site internet : www.mpn-msa.fr <<http://www.mpn-msa.fr/>> → votre espace privé

téléphone : 05.65.75.39.07

Par ailleurs, des mesures complémentaires ont été décidées suite aux demandes de la Profession agricole et de la MSA et concernent la réduction de la cotisation minimale d'assurance maladie qui devrait intervenir dès 2015 et qui est susceptible de concerner dans nos départements de très nombreux exploitants agricoles. Sa mise en œuvre se fera lors de l'appel définitif des cotisations après la parution d'un décret.